

# L'HISTOIRE DE SAINT-ANTONIN, VUE PAR JANINE GARRISSON

(2001)

**Conférence prononcée en 2001 par Janine Garrisson à Saint-Antonin, place de la Halle, à la demande du maire d'alors. Texte que nous publions en contrepoint des actes de notre colloque du 400e anniversaire du siège de Louis XIII en 1622, publiés sous l'intitulé « Saint-Antonin, ville protestante ». Janine Garrisson (1932-2019) était historienne et professeure d'histoire moderne, spécialiste de l'histoire politique et religieuse française au XVIe siècle, et notamment du protestantisme. Ouvrages : « Montauban, solaire et mesurée », « Louis XIII et les 400 coups »...**

L'histoire de Saint-Antonin est, comme chacun le sait de ceux réunis ici ce soir, une histoire particulière, et parfois même étrange tant elle ressemble peu à celle de la plupart des petites villes de la France au-dessus de la Loire, proches des lieux du pouvoir central.

Afin de mieux la saisir et d'en faire ressortir l'originalité, nous prendrons trois grands thèmes à travers lesquels nous espérons rendre compte du passé,

et peut-être aussi du présent de cette cité riche en histoires de l'histoire.

Le premier point est une constatation d'ordre géographique, Saint-Antonin est située à l'intersection de plusieurs pays, le Rouergue granitique, le Causse calcaire, l'Albigeois argileux et calcaire, les plaines alluviales du Tarn et de l'Aveyron en aval de la ville; ceci constitue un terroir agricole varié, souvent productif qui dans les époques encore récentes, quand l'agriculture était la ressource essentielle de la France, permet à une ville dont les habitants sont ingénieux et entreprenants de constituer des fortunes à partir des produits de la terre puisque la variété des produits autorise une diversification des activités et donc des richesses.

## Un terroir productif

Certes, jusqu'au XIXe siècle, les paysans de la campagne dont certains vivent à l'intérieur des remparts, fournissent la ville en nourriture comme ils le font encore de nos jours. Au-delà de cette production vivrière, les ressources agricoles de ces terroirs variés ont permis d'abord le développe-



▲ Des plateaux (les causses), un confluent, des gorges, un pont sur l'Aveyron : le cadre de l'histoire de la ville de Saint-Antonin

ment d'une industrie locale très brillante. Je citerais en premier la fabrication des draps, à partir de la laine prélevée sur les moutons des Causses et même du Rouergue. La corporation des drapiers constitue dès le Moyen-Âge une puissance réelle à l'intérieur de la ville, qui veille jalousement sur la qualité des produits fabriqués afin que la marque de ces draps exportés en France et à l'étranger demeure fidèle aux critères d'excellence liée à la production textile saint-antoninoise. Les tanneries dont la ville garde encore le souvenir dans le quartier du Bessarel produisent un cuir apprécié comparable, peut-on dire, à ceux de Cordoue ; l'orfèvrerie qui se développe un peu plus tard ne doit pas

grand-chose à l'agriculture et à l'élevage du terroir de Saint-Antonin ; mais à l'agriculture sont liés la production et le conditionnement en tonneaux des prunes et la culture du safran, aromate apprécié dans une Europe où la nourriture essentielle est faite de farine et de pain. Le travail des paysans, cultivant pour eux ou pour un propriétaire habitant la ville, fournit les matières premières.

Cette production agricole diverse donne lieu à un commerce important qui dès le XIIe et le XIIIe siècle met les habitants de Saint-Antonin en relation avec l'extérieur, avec le midi, avec l'espace français, avec l'Europe aussi. Les marchés d'intérêt local se tiennent comme de nos jours chaque semaine,

mais le commerce pratiqué par les Saint-Antoninois est plus vaste encore. Ils apparaissent avec leurs fameux draps aux foires de Champagne, ces rendez-vous internationaux qui se déroulent quatre fois l'an ; ils expédient en Angleterre, en Hollande, les pruneaux en tonneaux ; ils vendent leur safran en Allemagne. Certes la guerre de Cent Ans donne un coup d'arrêt à cette prospérité ; mais la fin du Moyen Âge et la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle marque une reprise que les guerres civiles en 1561 stopperont sans l'arrêter tout à fait.

Ce bref rappel de la prospérité économique de notre ville, signifié dans la pierre par les belles maisons et les beaux hôtels que vous connaissez, conduisent à mettre en exergue deux points. Le premier est que Saint-Antonin est une ville d'échanges, de rencontres, de passage, et que le mouvement des marchandises amène le mouvement des idées, les confrontations avec des systèmes de pensée différentes du modèle dominant, défini par la monarchie aux visées centralisatrices et unificatrices et par l'église romaine qui n'admet guère le débat sur les vérités établies par les dogmes non plus que la confrontation avec d'autres théologies. Seconde constatation, l'existence à Saint-Antonin, dès le Moyen Âge, d'une bourgeoisie prospère et ouverte intellectuellement qui n'ignore rien du monde extérieur ; celle-ci domine les campagnes autour de la ville et dispose d'un pouvoir considérable sur la paysannerie des alentours, soit qu'elle lui fasse cultiver les terres qui lui appartiennent en orientant la production vers des denrées rentables et exportables,

soit qu'elle donne aux cultivateurs à travailler la laine, à carder, tisser avant que ne soient fabriqués les fameux draps. Ceci explique que, de nos jours encore, la commune de Saint-Antonin soit l'une des plus vastes de France, ce qui reflète l'emprise ancienne de cette bourgeoisie sur les terroirs alentour.

Ce décor économique planté rapidement, abordons le deuxième aspect de ce que nous pourrions appeler l'originalité de Saint-Antonin, il s'agit bien de cette constitution politique qui enchante les érudits et chroniqueurs au point qu'ils utilisent, parfois avec raison, pour la définir le terme de république. Ils ne l'ont pas inventé tout à fait puisque les consuls qui gèrent la ville jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle l'utilisent pour parler de leur ville.

## **L'autonomie urbaine**

La ville est une ville royale, c'est à dire qu'elle est placée sous l'autorité du roi, échappant ainsi à la domination des seigneurs féodaux ou encore à la tutelle d'un seigneur ecclésiastique. Après la croisade des Albigeois, après la prise de la ville par Simon de Montfort, celui-ci cède la ville à Louis IX, autrement dit Saint Louis, qui dans un acte officiel sur parchemin conservé de nos jours encore aux archives municipales promet aux habitants sa protection et leur garantit leurs franchises et libertés ; nous sommes en 1227. Le fait d'être une ville royale confère la liberté aux habitants qui sont ipso facto débarrassés des liens du servage, mais même au temps où la ville appartenait à des vicomtes féodaux, il n'y avait pas de serfs



◀ *Décor en stuc  
salle du Prieur  
Mage, couvent des  
Génovéfains (Hôtel-de-ville)*

contrairement à bon nombre de villes et de villages en France du nord. Surtout il confère le droit de s'administrer soi-même et cette autogestion municipale, fréquente dans les villes et villages du midi occitan justifie le vocable de république déjà évoqué à propos de Saint-Antonin.

La ville et son plat-pays est gouvernée, au XVI<sup>e</sup> siècle et ensuite par six consuls élus chaque année et par un conseil de ville, conseil politique de 24 membres. Elus à la manière ancienne, chaque couche de la société désigne son représentant au sein du consulat. Le premier consul est un noble ou un notable sur le chemin de la noblesse ; puis les cinq autres représentent la bourgeoisie, soit ceux qui vivent sans travailler de leurs mains du revenu de leurs terres, la strate des praticiens soit les notaires, les médecins ou les avocats ; les artisans élisent un des leurs ; enfin les paysans de la ville ou des alentours choisissent l'un d'entre eux pour les représenter. Ce système à nos yeux n'est

nullement démocratique puisque les couches les plus nombreuses de l'artisanat et de la paysannerie n'ont qu'un consul et que

celles moins fournies numériquement de la noblesse, de la bourgeoisie et des professions libérales en nomment un chacune. Jusqu'à la Révolution, ce modèle de représentation municipale est pratiqué et accepté sans que des contestations viennent le troubler ; la société d'avant 1789, se vit comme une société d'ordre ou chaque catégorie se satisfait de sa place dans l'ensemble urbain, place qui souvent a été arrachée de haute lutte à la fin du Moyen-Âge par les paysans et les artisans mais cela n'a pas été le cas pour Saint-Antonin.

Ce qui est remarquable, c'est le pouvoir dont disposent ces consuls, qui pourrait, faire pâlir de jalousie nos édiles contemporains ; ils détiennent l'administration de la ville, pouvant promulguer des arrêts valables dans l'enceinte de la ville ; ils ont à charge de lever les impôts royaux et d'en retenir une part pour les besoins des habitants ; ils peuvent lever des taxes sur les marchandises entrant ou sortant du bourg ; ils s'occupent de la sécurité des bonnes gens ayant une force de police

composée de quelques sergents portant sur leurs hoquetons les couleurs du roi et celles de la ville. Mais voilà qui étonnera davantage, les consuls exercent la justice, la justice de paix, la justice que l'on appelle de nos jours de première instance mais aussi ils détiennent le redoutable pouvoir de juger et de condamner à mort pour un crime commis dans leur juridiction. D'ailleurs ils ne s'en privent pas et les délibérations municipales signalent des exécutions capitales après jugement et verdict des consuls.

Là ne s'arrête pas l'autorité de ces édiles. C'est eux qui avec les deniers prélevés sur les habitants, peut-être au titre de l'impôt dû au roi ; qui s'occupent de l'enseignement, il y a donc ici depuis la fin du Moyen Âge, et sûrement aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, des écoles publiques quasi laïques dont les maîtres sont choisis par les consuls après examen de leur compétence et dont les gages annuels sont payés par les finances de la ville. Ceci est à mes yeux très important car ailleurs, et en particulier en France au-dessus de la Loire, l'enseignement, qu'il soit primaire ou universitaire, est détenu par l'église catholique. Dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, il y a deux maîtres d'école. Plus tard un seul choisi par les consuls protestants. Au XVII<sup>e</sup> siècle lorsque la ville est remise sous l'autorité du roi, un enseignement catholique est imposé que les consuls ne cessent de discuter et de critiquer. Les pères carmes sont consultés en 1681 pour participer à l'enseignement municipal en élargissant même le domaine de cet enseignement; mais en 1684 cette expérience tourne court car la régence des écoles est retirée aux bons pères pour être confiée à deux maîtres

dont l'un, il est vrai, est en passe d'être



▲ [Peinture d'E. Fauconnier : la gardeuse de moutons - Sans date \(coll. particulière\)\)](#)

prêtre, dont la charge pour l'un est d'apprendre à lire et à écrire aux enfants, alors que l'autre leur enseigne le latin. En 1688, les consuls font preuve d'une étonnante modernité en accordant 130 livres par an à Melle de Caumartin pour qu'elle enseigne les filles de la ville. Et un siècle après, en 1789, alors que les habitants rédigent leur cahier de doléances en vue des états généraux qui se préparent, le souci éducatif qui continue de tenir les Saint-Antoninois demeure toujours aussi vif puisque l'article 24 demande que soient perfectionnées les méthodes en cours dans les collèges et les écoles et que les revenus sans doute confortables des chanoines du couvent de cette ville leur soient attribués. Aussi n'est-il pas étonnant que dans ce midi beaucoup moins analphabète que le nord, et que Saint-Antonin, au même titre que les villes

protestantes méridionales, ait une population apte à l'écriture et à la lecture comme le montre une thèse récente ; les habitants de cette ville, plus que ceux des bourgades voisines, savent signer leur nom et même rédiger quelques lignes au bas d'un acte notarié. Certes le protestantisme qui a marqué la ville comme nous allons le voir, s'est beaucoup soucié d'enseignement, du savoir lire et du savoir écrire de ses ouailles. Mais, à mon avis, le rôle laïc des consuls en ce domaine a précédé l'action des huguenots.

### **Contrôler les mœurs**

Dans ce domaine de l'éducation populaire, les consuls de Saint-Antonin s'efforcent de moraliser les comportements, de limiter la violence des mœurs de leurs administrés, d'empêcher les bagarres et les désordres publics ou non. Et cela presque un demi-siècle avant qu'en 1561 les protestants aux commandes municipales et religieuses ne prennent le relais, les consuls interdisent à la population de blasphémer, de boire dans les cabarets à l'heure de la messe, de jouer à des jeux d'argent comme aux cartes ou aux dés ; l'entreprise de moralisation s'accélère lorsque les protestants établissent leur domination politique et religieuse sur la ville de 1561 à 1622 car les consuls et le consistoire présidé par le ministre censurent et punissent les réfractaires à l'ordre moral calviniste ; les paillardises en dehors du mariage sont réprimées, les danses et les chansons mondaines, en fait tout ce qui n'est pas psaume, sont défendues ainsi que les jeux, les jurons, les bagarres et

les invectives entre coreligionnaires. Plus tard au XVII<sup>e</sup> siècle alors que le pouvoir est partagé entre protestants et catholiques, les consuls se montrent tout aussi sourcilieux de la bonne tenue de la population. En 1678, un arrêt de la municipalité punit les blasphémateurs, interdit aux cabaretiers de donner à manger et à boire pendant les offices papistes ou huguenots, prohibent les jeux de cartes et de billard allant même jusqu'à exiger de ceux qui les possèdent de les détruire.

De manière curieuse, cette exigence d'une conduite irréprochable et cette quête d'une vie honorable traverse le siècle. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Saint-Antonin s'éveille aux Lumières, à la pensée des philosophes, à la pratique des clubs où les hommes se rendent pour lire les journaux ou les livres ; se fonde alors une société politique et littéraire, en 1779 exactement ; les affiliés sont au nombre de 40 et ils peuvent utiliser les gazettes auxquelles la société est abonnée, et les livres de sa bibliothèque, preuve que les efforts séculaires des consuls pour promouvoir l'instruction ont porté d'heureux fruits. D'ailleurs si nous ne connaissons pas le contenu de cette bibliothèque, nous pouvons savoir que les notables de Saint-Antonin lisent, car le cahier de doléances qu'ils ont contribué à élaborer, si même ils ne l'ont pas élaboré en entier, porte la marque indélébile des idées de Turgot et des Physiocrates en matière de réformes économiques : il demande l'unification des poids et mesures en France, la suppression des corporations qui étouffent les talents ; l'égalité de tous devant les emplois civils et militaires est une revendication



▲ *Décor grottesque dans la cour intérieure de la maison Bromet près de la Halle - Photo D.P.*

commune à tous les philosophes du siècle des Lumières et portée haut par la bourgeoisie de la ville qui l'inscrit dans les doléances de 1789. Mais revenons à ce souci de moralisation qui n'est pas seulement huguenot ; nous l'évoquions à propos de la société littéraire de cette ville. En effet, les statuts prohibent "absolument" les jeux de hasard et interdisent "tous propos indécents soit contre la religion, soit contre les bonnes mœurs, paroles sales et obscènes, railleries piquantes »...

Nous pouvons alléguer que nous sommes dans la dernière moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, en pleine période larmoyante, mais la continuité ne laisse pas de nous étonner. Les mœurs et l'éthique bourgeoise auraient-ils de siècle en siècle transcendé l'histoire mouvementée de Saint-Antonin, portés par une notabilité non pas Immuable mais reconduite par le système inégalitaire et cependant représentatif du consulat ? Ou bien, et c'est autrement poser la question, est-ce l'attitude séculaire d'une population et de ses notables accoutumés très tôt dans l'his-

toire, en fait depuis le début du XII<sup>e</sup> siècle, à pratiquer un système politique et même religieux dont les valeurs étaient intrinsèques, originales, presque indigènes au sens premier du terme, qui produit la prise de conscience des élites de leur responsabilité à l'égard du peuple, et donc de l'exemple qu'elles doivent lui donner.

## Nord contre Midi

Entrons maintenant dans d'autres perspectives et replaçons Saint-Antonin dans un cadre large, celui de l'Occitanie. Dans ce bon gros quart de la France d'alors, les populations parlent occitan, vivent selon des règles et des coutumes directement issues du droit romain, ces règles de droit étant écrites à la différence du droit coutumier en vigueur dans la France du Nord, qui ne seront rédigées que tardivement. L'Occitanie, un autre pays que les Français du Nord, avec la royauté issue de dynasties dont les assises se situent au nord de la Loire, ne cessent de regarder pour le ranger à l'ordre catholique et royal, et qu'ils rêvent de conquérir et d'assimiler, tant il leur apparaît comme différent.

Car Saint-Antonin, aussi férue soit-elle de son autonomie urbaine comme nombre de villes du Midi qui, comme elle, se vivent telles des républiques italiennes, partage les passions de cette aire géographique qui s'étend du Limousin au Pyrénées, de l'Atlantique aux Alpes, qui au Moyen-Âge a parlé occitan mais qui au XV<sup>e</sup> siècle cède la place au français en certains de ses bas-

tions anciens, la Saintonge, l'Angoumois, le Poitou et d'autres provinces encore.

### L'épisode cathare

Ces provinces maintes fois dans leur histoire ont montré leur indépendance et leur refus de s'aligner sur l'ordre royal qui est aussi l'ordre catholique. A la fin du XII<sup>e</sup> siècle, les pays occitans embrassent avec vigueur une religion très éloignée de la religion catholique, la religion cathare ; les habitants de Saint-Antonin, suivant en cela leur vicomte, en sont, comme maintes villes et bourgs du Midi. La royauté capétienne de Philippe III puis de Louis IX, pressée par les barons avides de pillage et par l'église romaine décidée à ne jamais admettre la différence en matière de dogmes et de rites, organise avec l'aval de la papauté, une croisade comme cela s'est fait au siècle précédent en terre sainte. Le chef, chacun le connaît, est Simon de Montfort, ce féodal inculte et déterminé à l'éradication d'une civilisation qu'il ne peut comprendre puisqu'il appartient aux provinces nordiques. Il vient assiéger Saint-Antonin en 1212, la ville ne résiste pratiquement pas car le vicomte qui la gouverne, Pons de Saint-Antonin, refuse d'en assurer la défense et il se rend. La chance de la ville conquise, pillée et meurtrie - Montfort fait exécuter une trentaine d'habitants - est que cette brute abandonne la cité qu'il a conquise à Louis IX, et vous connaissez déjà la suite de l'histoire. C'est le premier siège de l'histoire de Saint-Antonin. Un autre durant la guerre de Cent Ans sera évité par l'intelligence des consuls qui, en 1354, livrent la ville

aux Anglais plutôt que de soutenir un investissement ruineux en vies humaines et en dégâts matériels. Le roi de France leur en accorde le pardon en renouvelant les fameux privilèges de la ville parmi lesquels le pouvoir des consuls n'est pas des moindres.

Saint-Antonin, avons nous dit, participe de l'ensemble occitan. Aussi n'est-il pas fait pour nous étonner que le protestantisme au XVI<sup>e</sup> siècle ait gagné la ville au point qu'il règne majoritairement de 1561 à 1622, et même au-delà de cette date qui est celle de la soumission de la ville à Louis XIII après un nouveau siège. Des prémices de cette conversion massive, nous ne savons presque rien. Quelques conjectures, cependant. Saint-Antonin aurait recueilli des étudiants chassés de Toulouse qui ne supportaient pas les hérétiques, et qui ont informé la population des éléments contenus dans la religion, d'abord définis par Luther puis en 1536 par Calvin dans son livre, « *L'Institution de la religion chrétienne* », traduit en français et qui va très vite, et malgré les interdicts du conseil du roi et des parlements, circuler clandestinement dans le royaume. Calvin expose les fondements de la foi réformée, le rituel du culte, l'organisation des églises, les devoirs du nouveau chrétien et des magistrats en leur responsabilité envers leurs gouvernés. Saint-Antonin, comme les autres et nombreuses villes du Midi passées à la réforme, retrouve en cette religion faite pour la ville et l'organisation urbaine quantités d'éléments familiers appartenant à sa culture occitane : ainsi l'importance accordée à l'individu qui puise dans la

lecture de la Bible la manière dont Dieu veut être servi et honoré, la responsabilité de l'homme chargé d'établir sur la terre un ordre moral sans en confier à une caste de prêtres le soin exclusif, le devoir de mettre en valeur le monde terrestre et de le faire fructifier selon la parabole des talents, toutes valeurs éthiques que les habitants expérimentent depuis des siècles et que la nouvelle religion formule et sacralise.

L'espace urbain est pour Calvin comme pour les ministres et les fidèles huguenots l'espace privilégié de cette expérience politico-religieuse qu'est la Réforme, mais, nous le savons déjà, cette expérience n'est pas tout à fait nouvelle, elle s'inscrit dans cette démocratie urbaine dans laquelle vivent les habitants depuis plus de quatre siècles.

Du jour au lendemain, Saint-Antonin se glisse dans le moule calviniste. Certes, si l'on en croit les délibérations municipales, ce n'est pas sans résistance de la part du clergé catholique, ce qui provoque de la part des néophytes en 1562 le massacre de trois chanoines du couvent et d'un autre ecclésiastique ; le couvent est démoli ; les objets du culte sont, saisis par la municipalité qui les met en réserve ou les donne à fondre pour fabriquer des munitions.

Plus que jamais, Saint-Antonin se vit à l'abri de ses murailles sur lesquelles le conseil de ville veille jalousement comme une république autonome, le roi est loin, encore plus loin que d'habitude puisque les guerres civiles qui débutent en 1562 rendent difficiles et périlleuses les relations nord-sud. Mais

la ville ne s'isole pas pour autant, on pourrait même dire qu'elle communique plus que jamais avec l'extérieur. En effet, elle participe passionnément à cet Etat méridional qui se constitue après la Saint-Barthélemy et que j'ai appelé les Provinces-Unies du Midi. Les protestants retirent la souveraineté au roi meurtrier et la confient à des états-généraux réunis chaque année, composés des délégués des provinces et des villes appartenant à cet Etat ; les affaires militaires sont conduites par un Protesteur qui sera en 1567 Henri de Navarre. Celui-ci a en charge la guerre contre les troupes royales, il nomme les gouverneurs des villes appartenant à cette étrange république fédérative. Mais, à Saint-Antonin, les consuls ont leur mot à dire et plusieurs fois ce sont eux qui choisissent leur gouverneur militaire. De fait cette organisation fédérale qui tient jusqu'en 1622, soit presque 50 ans, convient très bien à Saint-Antonin, qui délègue régulièrement ses députés aux assemblées des états-généraux ou provinciaux.

Que deviennent les catholiques à l'intérieur de cette organisation dont les idées fondatrices sont typiquement calvinistes, et je dirais même méridionales tant le principe de la représentation depuis la ville jusqu'à l'instance suprême des états généraux est la règle politique des pays de la vieille Occitanie, et tant il est proche du système religieux des protestants dans lequel tout part de l'église de base pour remonter ensuite jusqu'au synodes provinciaux et nationaux ? Dans la mesure où ils sont "paisibles", ils continuent de vivre leur religion et leur existence civile aux côtés des huguenots. La doctrine de Saint-An-

tonin à leur égard n'est pas très claire ; dans un premier temps, ils sont chassés de la ville ; puis, selon les clauses des édits de pacification entre les guerres civiles, ils retrouvent leur place dans la cité, quitte à être chassés à nouveau après la Saint-Barthélemy, mais pour récupérer ensuite leurs occupations et leurs biens

Je dirais plus : à lire les délibérations municipales, l'impression demeure d'une relative tolérance huguenote en cette ville ; alors que les protestants sont maîtres de la ville, ils font place dans la représentation municipale à un consul catholique, celui qui représente les paysans. Au XVIIe siècle, lorsqu'après le siège de 1622, la ville conquise est désarmée (murailles), et que le consulat est mi-partie, papistes et huguenots ne font aucune difficulté à se partager le pouvoir municipal allant même jusqu'à payer de l'argent de la ville deux maîtres d'écoles pour les enfants de chaque religion ; une coexistence pacifique s'instaure donc au XVIIe siècle. Au point que la ville, sous Louis XIV si désireux d'anéantir la minorité protestante qu'il promulguera un arrêt de 1681 spécifique à Saint-Antonin enjoignant d'exclure les protestants des fonctions consulaires, n'y obéit qu'en 1681 sous la pression de l'intendant de Montauban, donc du représentant du roi.

En 1685, la révocation intervient, qui interdit protestants et protestantisme. Quelques centaines de huguenots, refusant l'oppression de leur conscience, émigrent vers l'étranger ; les autres se convertissent en apparence mais de fait continue de pratiquer le culte familial, et quelques années plus tard, au

XVIIIe siècle, pratiquent le culte collectif et clandestin dit du Désert. La Révolution leur donne la liberté de conscience et de culte. Ils reprennent leur place dans la cité, participant aux efforts de développement économiques du XIXe siècle.

## Leçons d'hier pour aujourd'hui

Il s'agit maintenant de conclure ces considérations et de tirer autant se faire le peut les leçons du passé pour le présent et le futur.

Nous avons vu au Moyen Âge la ville parfaitement installée dans l'aire de prospérité méridionale qui va de l'Atlantique à l'Italie. Nous l'avons vue parfaitement installée dans son auto-gestion consulaire à l'instar des républiques italiennes, et s'efforçant de faire régner sur les habitants les vertus à l'antique, inséparables de l'image du bon citoyen. Nous l'avons vue adopter les hérésies proprement méridionales, le catharisme puis le protestantisme, nous l'avons vue défendre ses libertés en face du pouvoir royal et pratiquer la tolérance dans l'espace municipal alors que les pressions extérieures de l'Etat et de l'Eglise auraient pu conduire à une autre attitude. Il est clair qu'à l'intérieur d'un espace européen où reprendront vigueur des identités régionales solides, Saint-Antonin, toujours passionnée de gestion autonome et municipale, trouverait les axes d'un nouvel épanouissement. ■

Janine Garrisson

(Les intertitres sont de la rédaction)